

MINISTERE DU COMMERCE ET  
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DES TRANSPORTS

DECRET N° 2013-083 /PR  
portant agrément pour la mise en place et l'exploitation  
du guichet unique du commerce extérieur (GUCE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, du ministre de l'économie et des finances et du ministre des travaux publics et des transports ;

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2013-058/PR du 06 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2013-060/PR du 17 septembre 2013 portant composition du gouvernement, modifié par le décret n° 2013-070/PR du 11 octobre 2013 et le décret n° 2013-071/PR du 11 octobre 2013 portant nomination ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Opérateur, « Groupement Bureau Veritas BIVAC BV/SOGET », dont le siège social est sis à Vissersdijk 223-241, 300 GW Rotterdam, Postbox 2705 3000 CS Rotterdam, Pays Bas, est agréé pour la mise en œuvre et l'exploitation du système d'information du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo, dénommé GUCE, conformément à la convention signée le 10 octobre 2013 entre cet opérateur et le gouvernement togolais.

**Article 2** : A compter de la date de notification faite par le ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, la prise en charge de tout passage de marchandises maritime, aérien, puis terrestre, à l'import, à l'export, en transit ou en transbordement sur le territoire togolais, sera effectuée systématiquement dans le système d'information du GUCE.

**Article 3** : Le ministre de l'économie et des finances, la ministre du commerce et de la promotion du secteur privé, le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le ..1.2..DEC 2013.

Pour le Premier ministre et par intérim  
le ministre de l'économie et des finances

**SIGNE**

Adj. Otèth AYASSOR

Le ministre de l'économie  
des finances

**SIGNE**

Adj. Otèth AYASSOR



Le Président de la République

**SIGNE**

Faure Essozimna GNASSINGBE

La ministre du commerce et  
de la promotion du secteur privé

**SIGNE**

Bernadette E. LEGZIM-BALOUKI

Le ministre des travaux publics  
et des transports

**SIGNE**

Ninsao GNOFAM

Pour ampliation  
Le Secrétaire général  
de la Présidence de la République



Daté Patrick TEVI-BENISSAN